



PLU-H Métropole

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) est un **outil juridique qui permet d'organiser l'aménagement des sols** sur l'ensemble du territoire communautaire. Il détermine les droits à construire selon des objectifs en matière de développement économique et d'habitat.

Règlement de Craponne

Pour toute instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, vous devez [vous référer au règlement en vigueur sur la commune.](#)

Révision du PLU en PLU-H



Le PLU de la Métropole de Lyon est devenu PLU-H (habitat). Il a été approuvé au Conseil Communautaire de la Métropole de Lyon en date du 13 mai 2019 et est opposable à la date du 18 juin 2019.

EN 1
CLIC



MAIRIE DE CRAPONNE
1 place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 Craponne

HORAIRES :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Mercredi et Samedi :
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser